

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Août 1879.

LES « FÊTES » DE NANCY.

Très-peu démocratique, du moins par le menu, le banquet de dimanche. On a servi du potage *Saint-Germain* (un potage clérical), du consommé à la *Colbert*, du punch à la *romaine*; toutes choses qui dégageaient un parfum de cléricalisme et de royalisme, vainement combattu par le fumet des « filets de bœuf à la paysanne », des « bouchées à la Thiers », des « canards » à la Paul Bert sans doute, et des *républicains*. . . pardon ! des « croûtes à la parisienne ». Tout ça a été arrosé de Madère, de Saint-Émilien, de Pomard, de Moët, de café et d'un nombre incalculable de liqueurs.

Les vins étaient parfaits, les liqueurs exquis et, par conséquent, les libations ont été copieuses. On s'en est bien aperçu aux joyeuses petites folies débitées par les orateurs gastronomes.

M. Delmas, préfet de Meurthe-et-Moselle, a porté le premier toast :

« Les institutions républicaines, a-t-il dit, sont fermement assises. Espérons que nous saurons les conserver, et cela, grâce à la sagesse, à la fermeté de l'homme qui préside actuellement aux destinées de la France. Je bois à la santé de M. Grévy. »

Ce préfet, bon enfant, n'est donc pas sûr que les républicains sauront conserver les « institutions fermement assises » ; il exprime seulement une espérance.

Si lesdites institutions allaient se lever, prendre leurs jambes à leur cou et disparaître ! Mais non, M. Grévy est là qui les surveille : « ne bougez pas, mesdemoiselles ; M. Delmas compte sur ma « sagesse », sur ma « fermeté » pour vous retenir ; je ne permettrais pas que vous quittiez vos places. »

En vérité, M. Delmas devrait être complètement rassuré.

M. Le Royer a répondu :

« Je reporterai à M. Grévy les hommages que je viens d'entendre. M. Grévy en sera fier, parce qu'il regarde comme sa précieuse récompense l'estime de ses concitoyens, surtout celle des patriotiques populations de l'Est qui ont tant souffert pour la patrie et qui voient dans l'idée de la patrie toutes les traditions de la démocratie, ainsi que l'a si bien définie M. Lepère : de cette démocratie qui commence à la Révolution et que M. Thiers a assise d'une façon définitive. »

Allons, c'est chose entendue, M. Thiers a définitivement assis la démocratie ; mais alors « la sagesse, la fermeté » de M. Grévy n'ont plus rien à faire. C'est dommage.

M. Bernard a bu à la santé de M. Thiers et M. Lepère à celle de tous les Français (y compris les Jésuites ?).

Le ministre de l'intérieur a ensuite remercié M. Bernard, lequel a remercié le maire de Marseille, lequel a remercié, par l'intermédiaire de son adjoint, la municipalité de Nancy.

À bout de remerciements, la joyeuse compagnie a daigné écouter le maire de Belfort, qui a annoncé dans cette ville l'organisation d'une fête analogue à celle de la ville lorraine. *Bis repetita placent.*

Détail important : Dédaignant de répon-

dre à la gracieuse et patriotique invitation du barde Legouvé, M. Bismark n'assistait pas au banquet.

Quelqu'un y manquerait s'il n'y venait pas, lui !

s'était écrié, dans son lyrisme, l'académicien républicain. Hélas ! Bismark a « manqué » à la fête ! Et non-seulement Bismark, mais encore M. Jules Simon.

Pourquoi M. Jules Simon n'était-il pas là ?

« Voici, dit le *Voltaire*, l'incident qui a empêché M. Jules Simon d'assister au banquet de l'Hôtel-de-Ville.

« Au moment où M. Jules Simon s'est levé pour faire son discours, des cris de *Vive l'article 7* et des *Chut!* se sont fait entendre dans l'auditoire. M. Bernard a alors pris la parole.

« Permettez-moi, messieurs, a-t-il dit, de faire remarquer que M. Jules Simon est ici comme simple sénateur et ami personnel de M. Thiers et qu'il est chargé de prendre la parole au nom de M. Thiers. »

« M. Jules Simon se retourna alors vers M. Bernard : « Vous plaidez pour moi les circonstances atténuantes, lui dit-il, je n'en suis pas flatté. »

« Je connais mes compatriotes, mon cher collègue, répliqua M. Bernard, et je vous assure que la précaution n'est pas inutile. »

Vos compatriotes sont grossiers comme M. Jules Ferry, aura pensé M. Jules Simon, je ne dine que chez les gens de bonne compagnie.

Mais je m'aperçois que j'ai omis de signaler un toast mémorable : celui de M. Langlois.

« Nous voulons tous la paix, s'est écrié M. Langlois : mais si jamais la France était attaquée, nous marcherions tous, messieurs de l'armée, sous vos ordres, et tous, quel que soit notre âge, nous prouverions la vitalité de cette grande patrie française à laquelle je vous invite tous, messieurs, à porter un toast. »

Le toast a été accepté avec force grimaces républicaines. Ce M. Langlois me fait l'effet d'être un enfant affreusement terrible.

Encore sous l'émotion de cette belliqueuse invitation, les convives se sont rendus dans les salons de l'Hôtel-de-Ville pour prendre part aux réceptions officielles et assister, du haut du balcon municipal, au feu d'artifice.

A onze heures du soir, les ministres et la plupart des sénateurs et des députés ont pris le train de Paris.

Dans la journée, on avait promené sur un char une République qui n'avait pas été, dit-on, fournie par M. Duhamel.

TROIS DISCOURS.

Deux à Nancy ; un à Paris.

MM. Lepère, Jules Simon, Jules Ferry.

Des deux premiers, une feuille archiradicale disait avec raison : « Ils se disputent la défroque politique de M. Thiers. »

Il s'agissait du décret de républicanisme auquel était arrivé celui qu'on appelle le libérateur du territoire.

D'après M. Lepère, l'illustre défunt était acquis au progressisme indéfini ;

Selon M. Jules Simon, il avait atteint la limite dernière, il était arrivé à l'heure où un conservateur travesti en républicain ne peut plus avancer. Il était parfait, républicanisé à point ; il représentait le sublime du

genre, un orléaniste déteint, assez pâle pour rassurer les bourgeois timides, assez coloré pour donner des illusions aux « amants de la liberté ».

En somme, du côté de Lepère, on dit : « Nous sommes les continuateurs ; si M. Thiers avait vécu, il serait avec nous, il ferait ce que nous faisons ; il serait notre chef, c'est-à-dire qu'il nous suivrait. »

Et du côté de Simon, on répond : « Nous sommes les vrais représentants de la vraie tradition du grand petit homme ; il n'y a que nous qui comprenions encore le mot célèbre : *La République sera conservatrice ou elle ne sera pas.* »

A qui des deux donner le prix ?

M. Lepère a-t-il eu tort ? Et M. Jules Simon est-il dans le vrai ?

Question difficile à résoudre.

M. Thiers fut le plus changeant, le plus capricieux des hommes.

Il aimait le pouvoir avec passion. Peut-être, pour y rester, eût-il donné à la Révolution tous les gages possibles. Et M. Lepère serait, dans ce cas, un philosophe beaucoup plus expérimenté que celui qui cherche à se faire adjuer la pomme.

M. Jules Ferry s'est mis à l'abri des contestations.

Pas de concurrents au concours général ; il était à son aise. Il en a profité pour adjuer « l'âme de la France » à l'université de d'Etat transformée par les Jacobins, c'est-à-dire républicanisée à outrance.

Il n'y avait personne pour lui répondre que M. Thiers n'aurait pas goûté l'article 7. Et il a pu prétendre que cet article était le dernier mot de « la liberté de l'esprit humain. »

Mais nous n'étions plus à Nancy. Il y a encore une certaine modération dans le langage de ceux qui évoquent l'ombre de M. Thiers. Celui des trois orateurs qui mérite les applaudissements des républicains, c'est M. Jules Ferry.

M. Jules Simon est un rétrograde ;

M. Lepère manque de décision.

M. Jules Ferry est dans la grande tradition ; il glorifie le moule jacobin :

L'instruction laïque, ou la mort !

Chronique générale.

Nous lisons ce qui suit dans la *République française* à propos de la loi sur l'état-major :

« Nous attachons peu d'importance à ce que ces ingénieurs dépendent du ministère de la guerre ou en soient indépendants. Mais ce que nous considérerions comme regrettable, c'est de renoncer à en former un corps spécial. »

« Nous sommes persuadés qu'en cela nous serons soutenus par tous ceux qui se rappellent les événements de 1870, qui ont pu constater alors combien l'enseignement de la géographie laissait à désirer dans notre pays et quels en ont été, dans maintes circonstances, les funestes résultats. Depuis cette époque, on a cherché à développer cette étude, à la mettre en honneur, mais il a manqué une direction à tous ces efforts. »

M. Gambetta est donc susceptible de remords ? Il connaît mieux que personne les « funestes résultats » que produit l'ignorance en matière de géographie.

Il est vrai que c'est la France qui a soldé les frais de ses bévues et que nos soldats ont

payé de leur sang les erreurs du dictateur de Longjumeau.

* *

Nous lisons dans le *Pays* :

« Certes, nous avons personnellement pour Monsieur le comte de Chambord le plus grand respect. »

« Et personne parmi mes amis politiques ne me blâmera de le trouver le plus honnête homme de France. »

« Il y a même dans ce que nous considérons souvent comme des fautes politiques commises par lui une réelle grandeur qui surprend par le mépris qu'elle semble faire des préjugés du temps. »

« Et si nous étions obligé de choisir entre Monsieur le comte de Chambord et la République, on ne nous fera pas l'injure de douter de ce que nous ferions. »

« Nous ne sommes pas séparés de la royauté par les questions souvent irritantes, souvent infranchissables, d'éducation et de personne. »

« Plus d'une chose nous est commune aux uns et aux autres : l'autorité, la religion, les traditions de famille. »

« Et nous sommes convaincu que la royauté n'aurait pas, au pouvoir et vis-à-vis de nous, les grossiers procédés qu'affectent les parvenus mal élevés de la République. »

« Mais, et nous le demandons franchement aux royalistes, peut-on induire de toutes ces affirmations que nous venons de répéter pour la centième fois, peut-on induire que la mort du Prince impérial nous condamne nécessairement, et sous peine de mériter presque la mésestime des royalistes, à passer brusquement d'un principe à un autre, et à nous déshonorer publiquement, en remplaçant soudainement le droit populaire par le droit divin. »

« On nous dit, c'est vrai, que nous avons maintenant pour prince un homme à qui nous avons témoigné presque constamment quelque mauvais vouloir. »

« C'est incontestable, mais en quoi les sentiments que nous inspire le prince Napoléon, quels qu'ils soient, peuvent-ils modifier ce que nous considérons comme la base du droit moderne ? »

« Voudrait-on que ce qui fut notre politique toujours, soit à la disposition, soit à la merci d'une haine, d'un dédain que nous éprouverions ou que nous subirions. »

« Les royalistes sont trop honnêtes pour ne pas reconnaître ce qu'il y a de profondément vrai dans les quelques objections que nous leur opposons ici. »

« Et pourquoi nous défendraient-ils d'espérer dans un avenir prochain, eux qui n'ont pas désespéré dans des temps plus troublés et dans des situations plus difficiles ! »

« Donc, plus d'aigreur, plus de mots pénibles entre nous, et que rien ne justifie. »

« S'il y a une mauvaise humeur chez les royalistes, nous l'oublions facilement, estimant que cette mauvaise humeur est honorable pour nous et flatteuse, parce qu'elle suppose un désir de ralliement qui ne s'est pas effectué. »

« Et des deux côtés, chacun avec nos principes, chacun avec notre drapeau, attendons que Dieu dessine ses volontés suprêmes et les indique, soit dans le sens du droit divin, soit dans le sens du droit populaire. »

* *

Rien n'a été, paraît-il, plus inaperçu que le passage des illustres Lepère, Tirard, Coche-

ry, Léon Say, Le Royer, Arago, Pelletan, etc., dans les rues de Nancy. Le public regardait avant tout les brillants hussards bleus du colonel de Bonne et n'avait d'oreilles que pour la musique du 26^e de ligne. Très-peu de cris. M. Lepère avait beau sauler « la foule idolâtre, » cette bonne foule restait impassible et froide. Seuls, quelques travailleurs à blouse blanche acclamaient, çà et là, nos Excellences et exhortaient les vociférations de rigueur : « Vive la République ! Vive Ferry ! Vive l'article 7 ! » Cette dernière clameur avait tout l'air d'avoir été très-maigrement tarifée ; personne ne faisait écho aux hurleurs....

Samedi soir, dans le parc de la Pépinière, la musique de la Garde républicaine a joué de 8 heures à minuit une série de morceaux qui ont été acclamés ; la Marseillaise a été applaudie naturellement, mais point trop. Le public n'a bissé que la Marche indienne.

Un grand nombre d'annexés ont voulu profiter des fêtes de Nancy pour voir les soldats français. On cite à ce propos des traits touchants. Un habitant de Strasbourg, en arrivant à Arricourt, la première gare française, — s'est avancé vers le factionnaire et l'a pressé dans ses bras. Rue Stanislas, une jeune dame, accompagnée de son mari, a abordé, avec la même franchise, un pauvre fantassin qui n'en pouvait mais, et l'a cordialement embrassé. Elle l'a prié ensuite de les conduire à la caserne, et là nos deux Alsaciens ont fait une abondante distribution de secours à « la future armée de la délivrance. » On ne saurait imaginer l'émotion de nos anciens compatriotes ; la vue d'un uniforme français leur arrache des larmes.

CE QUI VAUT MIEUX QUE LES VERS DE
M. LEGOUVÉ.

La Gazette de l'Est a publié une pièce de vers dont les strophes suivantes méritent d'être citées sans commentaires :

Pendant que vous chantez, Metz se lamente et pleure,
Elle n'a pas quitté ses vêtements de deuil,
Le culte du passé dans son âme demeure ;
L'ange de la Douleur s'est assis à son seuil.

Elle ne comprend pas, superbe en sa tristesse,
Les fêtes dont Nancy prépare la splendeur,
Ni vos chants insensés, ni votre folle ivresse.
Avez-vous oublié que Metz est votre sœur ?

Quand l'étendard germain flotte sur ses murailles,
Quand Bismark, près de vous, masse ses bataillons,
Lorsqu'il faudrait chanter l'hymne des funérailles,
Hisser le drapeau noir au toit de vos maisons,

Lorsqu'il faudrait pleurer, songer à nos défaites,
Ne point s'enorgueillir d'une énorme rançon,
Ni convertir son deuil en ridicules fêtes,
Dans le passé cruel puiser une leçon,

Vous allez vous grimer, soldats de mascarade,
Chanter la Marseillaise à tous les carrefours,
Comme des histrions faire votre parade,
Débiter en plein air vos stupides discours,

Promener sur un char la jeune République,
Sans honte étaler l'or à l'ennemi compté,
Faire montre à nos yeux d'une joie impudique,
Lorsque Metz et Strasbourg n'ont plus la liberté !

Tant qu'un Anglais vécut sur la terre de France,
Jeanne d'Arc la Lorraine a marché, glaive en main,
De tout le sol gaulois voulant la délivrance,
Ne pensant triompher qu'au terme du chemin.

UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Un homme dont on va s'occuper en ce moment dans le camp républicain comme dans les rangs des conservateurs, c'est assurément M. Riant.

Le triomphe si complet qu'il vient de remporter dans le quartier de l'Europe contre ses deux concurrents républicains et partisans déclarés des lois Ferry, aura-t-il pour résultat de faire comprendre aux hommes qui sont au pouvoir en ce moment que, s'ils persévéraient dans la voie funeste où ils sont engagés si malheureusement, le suffrage universel se détournera d'eux après les avoir repoussés peu à peu, eux et leurs projets ?

On ne saurait être fondé à l'espérer, car la passion politique, et principalement la passion républicaine, emporte avec elle des aveuglements que rien ne peut dissiper.

Mais les conservateurs pourront puiser dans ce triomphe des espérances nouvelles et un nouveau

courage pour les luttes qu'ils ont à soutenir pour le succès de leur cause qui est celle de la justice et de la vraie liberté.

M. Riant a été dimanche, il le reconnaît lui-même, le porte-drapeau du parti conservateur.

La bataille a eu lieu sur le terrain de la liberté de l'instruction, la victoire a été remportée contre l'article 7 des projets Ferry, cela est de toute évidence.

Mais il est vrai de dire que c'est à la personnalité sympathique de M. Riant que nous devons l'éclat du succès. Sans doute, tel ou tel autre candidat conservateur aurait pu rallier le nombre de voix suffisantes pour vaincre les efforts coalisés du radicalisme et de la libre-pensée, mais aucun à coup sûr, dans le quartier de l'Europe, n'aurait obtenu cette majorité si considérable sur deux concurrents réunis, qui n'étaient pas les premiers venus, et qui étaient soutenus par toute l'administration.

Nous ne donnons pas la biographie du nouvel élu du huitième arrondissement. M. Riant, qui est un homme de conviction, ne se prête pas facilement aux confidences que la modestie du moindre candidat républicain recherche avec empressement.

Comme tous les hommes de vraie valeur, il croit avoir peu fait alors que sa vie est remplie d'œuvres.

Les habitants de ce beau quartier de l'Europe, où il habite lui-même, savent la part d'initiative et d'action qu'il a prise dans l'embellissement et l'amélioration de leur arrondissement, et ils connaissent le dévouement qu'il a montré à leurs intérêts en dehors de toute situation, de tout devoir officiel et de toute opinion politique.

Les pauvres et ceux qui s'occupent de bonnes œuvres n'ignorent point la générosité de son cœur.

Enfin nos coreligionnaires politiques sont certains qu'ils peuvent compter sur lui en toute occasion, alors qu'il s'agit de travailler au bien général de la patrie, de mettre la main à l'œuvre de la rénovation sociale, ou de lutter pour la sauvegarde et le triomphe des principes sur lesquels repose l'avenir de la société française.

M. Riant est un homme de soixante et quelques années, de haute taille et d'aspect très-distingué.

La tête énergique, aux traits corrects et accentués, le front élevé, le regard singulièrement intelligent, tout en lui dénote une personnalité de premier ordre.

M. Riant, dans toute sa vie, s'est plus occupé d'affaires qui méritaient le nom d'œuvres, que de politique proprement dite ; mais il doit comprendre aujourd'hui que la confiance des conservateurs qui s'attache à son nom, lui imposera d'autres devoirs dans les luttes que notre parti aura à soutenir pour reconquérir ses droits et sa légitime influence sur les destinées de la France.

En attendant, comme Parisiens et comme habitants du huitième arrondissement, nous sommes heureux de voir entrer M. Riant au conseil de la Ville de Paris, où les hommes de son mérite sont si rares, alors qu'ils seraient cependant plus nécessaires que jamais. (Assemblée nationale.)

Chronique militaire.

Volontariat d'un an. — Examens des jeunes gens qui désirent servir dans un corps de troupes à cheval.

La commission instituée à Angers, au 4^e régiment de cuirassiers, à l'effet de constater les connaissances en équitation des jeunes gens du département de Maine-et-Loire qui désirent être admis à contracter un engagement conditionnel d'un an dans un corps de troupes à cheval, se réunira le lundi 18 août, à huit heures du matin, au quartier de cavalerie.

Le ministre de la guerre vient de désigner les officiers chargés de suivre les manœuvres de l'armée italienne. Ce sont : M. le général de brigade Grandin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, chef de la mission ; le commandant d'état-major Rouff, attaché au 2^e bureau de l'état-major général du ministre ; le commandant d'infanterie Canonge, professeur adjoint de tactique d'infanterie à l'École supérieure de la guerre ; le capitaine d'artillerie Méert, attaché à la division de l'artillerie au ministère de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici les principaux passages d'un compte rendu de la distribution des prix au collège Saint-Louis, publié par l'Union de l'Ouest :

« ... L'assistance était nombreuse, rendue plus brillante par les uniformes militaires. Des officiers de tous les grades, de toutes les armes, étaient venus rajouter leurs souvenirs de collège et applaudir, avec l'autorité d'un passé d'honneur scolaire, aux jeunes vainqueurs qui se forment à leurs exemples, pour les imiter un jour dans leur dévouement à la patrie... »

« Le discours de circonstance a été dévolu au jeune professeur de rhétorique, M. Brébion, licencié ès-lettres. Son sujet, aussi heureusement choisi que bien traité, fait honneur au collège Saint-Louis et à la ville de Saumur. M. Brébion l'a pris à l'un des plus glorieux souvenirs de l'histoire locale, à une famille dont le nom, devenu légendaire, demeure attaché à Saumur comme un titre de noblesse : c'est le nom de M^{me} Dacier et de sa famille. Que cette seconde ville d'Anjou s'enorgueillisse de ses illustrations militaires et industrielles, c'est son droit, et nous l'en félicitons ; mais pourrait-elle rester insensible à l'honneur d'une famille qui a fait d'elle une autre Athènes, avec son culte pour la langue d'Homère et de Platon ? C'était, on le voit, un sujet bien choisi et pour l'auditoire et pour l'orateur. »

« Le jeune professeur l'a traité avec autant de goût que d'érudition, non-seulement historien qui sait grouper les faits, les mettre en lumière et y répandre la couleur et la vie, mais encore en moraliste qui se préoccupe de trouver dans l'histoire des exemples et des enseignements. Rien de plus attachant, de plus doux à contempler que les tableaux de famille qu'il a fait revivre sous nos yeux. D'abord, le père de M^{me} Dacier, donnant toutes ses journées à l'étude du grec avec une passion et une sorte de respect religieux. Puis, son jeune fils, docile aux leçons paternelles, à dix ans lisant couramment les histoires de Plutarque ou de Thucydide. M. Brébion nous conduit au cœur du vieux Saumur, dans le sanctuaire où M^{me} Dacier, tout en se donnant aux travaux d'aiguille, écoutait les leçons que son père donnait à son jeune frère, et préparait ainsi l'immortalité qu'elle s'est acquise dans l'étude et l'interprétation des auteurs grecs. »

« Après avoir ainsi éveillés ces souvenirs un peu oubliés, M. Brébion, dans une intéressante et chaleureuse péroraison, a élargi son cadre pour prédire à la langue d'Homère de nouvelles et glorieuses destinées. Elle renait, dit-il, au bruit des événements de guerre qui sont souvent comme le creuset où Dieu semble à son heure jeter les nations pour rajouter les unes, pour laisser les autres disparaître. »

« La conclusion était naturelle et venait d'elle-même. Vous êtes de Saumur, les compatriotes de M^{me} Dacier : noblesse oblige, vous ne laisserez pas périr le renom de culture littéraire qu'elle a donné à votre gracieuse cité... »

On dit que l'ouverture de la chasse aura lieu le 7 septembre prochain, dans le département de la Vienne.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante :

« New-York, 5 août, 11 h. matin. »

« Une dépression, dont l'énergie s'augmentera probablement, traverse l'Atlantique et atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 7 et le 9 août. »

« Elle sera accompagnée de pluies, de forts vents ou bourrasques du Sud, rétrogradant vers l'Ouest. — Température élevée et peut-être éclaircies. »

Jusqu'ici la loi n'exemptait de la moitié de la taxe que les chevaux et voitures exclusivement employés à l'agriculture. Il suffisait que le fermier emmenât une fois par hasard sa famille dans sa carriole, soit à une foire, soit à un enterrement, soit à une assemblée quelconque, pour que le contrôleur des contributions directes frappât la voiture et le cheval de la taxe entière.

La Chambre, sur la proposition et le rapport de M. Hugot, député de la Côte-d'Or, a substitué dans la loi le mot habituellement à la place du mot exclusivement. De telle sorte que les cultivateurs pourront désormais se servir de leurs véhicules pour le transport de leurs personnes ou de leurs familles sans avoir à craindre

que le fisc vienne imposer à taxe entière leur cheval et leur voiture.

Les réclamations qui se sont élevées à diverses reprises contre la nécessité d'apposer un timbre de 40 centimes sur tous les actes ou écrits renfermant quittance viennent de rencontrer un écho autorisé dans l'une des commissions de la Chambre des députés.

L'idée de la suppression du timbre de 40 centimes sur les quittances a, en conséquence, été mise en avant par elle, et recommandée tout particulièrement à M. le ministre des finances. Cet impôt, dit la commission, « excessivement gênant pour la commerce et pour tout le monde, pourrait être modifié ou remplacé par un autre impôt de même nature, mais différemment appliqué ou perçu. »

Ainsi, il ne serait pas question de supprimer absolument l'impôt dont il s'agit, mais simplement d'en modifier la base ou les détails d'application.

La commission, du reste, dans les observations écrites qu'elle adresse à ce sujet à M. le ministre des finances, s'est soigneusement abstenue de faire connaître comment elle entendait que ces modifications eussent lieu.

Une feuille agricole hebdomadaire, dont les bureaux sont situés rue Dauphine, 18, à Paris, le Journal des Campagnes, qui, bien que ne s'occupant guère de politique, n'est nullement hostile au régime républicain, publie sous ce titre : Au Pilon, les lignes suivantes :

« Depuis quelque temps, on répand à profusion, dans les campagnes, des journaux infâmes ! Lecteurs, tenez-vous sur vos gardes ! Ces feuilles ont pour mission de détruire tout ce qui est grand, noble, respectable. Républicaines, elles attaquent la forme actuelle du gouvernement. Leurs rédacteurs, de retour de la Nouvelle-Calédonie, ne rêvent que bouleversements : l'eau bourbeuse est leur élément ! Ils tournent la religion en ridicule, ils méprisent la famille, ils attaquent la propriété qu'ils convoitent ; les bonnes mœurs, la morale, sont pour eux des ennemis qu'ils combattent ; la patrie, ils s'en moquent. Leur style sent le bagne. »

« Traduits devant les Cours d'assises, on les acquitte. Les jurés se figurent que le public fait bon marché de leurs doctrines ; c'est une erreur ! Il y a des sols qui se laissent influencer. »

« On demande la liberté de la presse, la liberté de tout dire ! Pourquoi ne demande-t-on pas la démolition des prisons, juste corollaire de la liberté de tout faire ? »

« Habitants des campagnes, c'est spécialement pour vous que nous écrivons ces lignes. Eh bien ! empêchez ces journaux de se répandre, empêchez-les de vivre. Entreprenez une campagne contre eux, détournez vos amis de s'abonner à ces publications dégoûtantes. Qu'elles périssent, faute de souscripteurs ! En agissant ainsi, vous purgerez la société de cette littérature puante et immorale. Videz ces nouvelles écuries d'Augias, les miasmes qui en sortent sont mortels ! — Maurice Malé. »

On lit dans la Gazette de Douai :

« Le Siècle et ses coreligionnaires peuvent se lamenter ; ils n'en ont pas fini avec le succès des élèves des Jésuites. Dès aujourd'hui nous pouvons leur apprendre : 1^o que sur cinquante élèves du collège de Vaugrard qui viennent de subir la deuxième partie du baccalauréat ès-lettres, quarante-cinq ont été reçus ; 2^o que, depuis le 1^{er} juin, toutes les places disponibles pour l'année scolaire 1879-1880 sont retenues à l'école de la rue des Postes et que les demandes continuent sur le registre d'inscription ! »

SEGRÉ.

Acte de courage. — On lit dans le Mercure ségréen :

« Nous sommes heureux d'enregistrer un acte de courage accompli par le jeune Arthur Boulay, de Segré. »

« Ce fait est d'autant plus louable que son auteur est tout jeune. Il a dix-huit ans au plus. »

« Mercredi 30 juillet dernier, deux fermiers de Chazé-sur-Argos s'en allaient du marché vers midi ; ils s'arrêtèrent et descen-

dirent à Sainte-Gemmes. Tout-à-coup le cheval s'éfraya et partit au galop, sans qu'on pût le retenir. Il brisa la voiture, et, effrayé par le bruit de l'essieu traînant sur les cailloux, prit la route de Segré d'un galop de plus en plus furieux, au moment où un accident terrible était à craindre, la route étant encombrée de voitures et de gens revenant du marché, que le cheval aurait certainement renversés ou écrasés. Le jeune Arthur Boulay, n'écouter que son courage et méprisant le danger, se jeta bravement à la tête du cheval emporté, et, le saisissant par les naseaux, réussit à le maîtriser après avoir été entraîné à une grande distance. Le fermier vint alors à son aide et ils réussirent à dételé le cheval et à ranger les débris de la voiture dans le fossé.

» Le pauvre fermier était tellement effrayé, qu'il ne songea même pas à remercier le courageux jeune homme du service qu'il lui avait rendu; ce dernier retourna d'ailleurs aussitôt à son travail, sans même penser que son courage avait eu des témoins.

» Nous espérons qu'un dévouement si précocé ne restera pas sans récompense. »

La fanfare de Langeais concourait dimanche, aux Sables-d'Olonne, en division supérieure. Elle a obtenu une médaille de vermeil pour lecture à vue et une médaille d'or pour son exécution de l'Africaine. Dans le concours d'honneur entre la Société de Saint-Maixent et la fanfare de Langeais, cette dernière, à l'unanimité du jury, a obtenu la couronne de vermeil.

Ce résultat fait le plus grand honneur à la fanfare de Langeais et à son habile chef, M. Biermant. Nous ne savons pas, dit l'Indépendant de Tours, si les médailles qu'ils ont si vaillamment gagnées sont creuses, comme celles du dernier concours de Poitiers; mais nous sommes certains que, pour la fanfare aujourd'hui couronnée de lauriers, elles sont et seront toujours sans revers.

Tours.

Dimanche dernier, plusieurs jeunes gens, qui se baignaient dans la Loire, faisaient à la nage la traversée du quai de Saint-Pierre-des-Corps à l'île. Un de ces jeunes gens, le fils Moreau, âgé de 17 ans, qui se livrait à cet exercice depuis une heure environ, sentit tout à coup ses forces défaillir et fut entraîné par le courant loin de ses camarades. Plusieurs personnes, témoins de ce qui se passait, se mirent à crier au secours et bientôt un rassemblement considérable se forma sur le quai, sans que personne toutefois osât se porter au secours du jeune homme, que le courant continuait à entraîner. M. Moreau père, averti du danger que courait son fils, se précipita dans un bateau pour tâcher de l'atteindre. Mais il serait arrivé trop tard, lorsque M. Jules Baillou, âgé de 48 ans, ouvrier imprimeur chez M. Bouserez, qui passait en ce moment, se précipita dans l'eau tout habillé et fut assez heureux pour saisir le jeune Moreau et le ramena sain et sauf à son père.

M. Jules Baillou a reçu les félicitations les plus chaudes pour son dévouement.

(Indépendant.)

Lundi soir, un jeune homme de 17 ans, Jules-Ernest Allouard, employé au tracé du chemin de fer de Port-de-Piles à Preuilley, et demeurant à la Haye-Descartes, se baignait dans la Creuse, au-dessous du barrage, dans un endroit très-profond. Tout à coup il disparut, et ce ne fut qu'au bout de dix minutes que ses camarades, Jules Puy et Pierre Grand, s'aperçurent de sa disparition. Après avoir plongé plusieurs fois, ils parvinrent à le retrouver. Ramené au bord, Allouard reçut aussitôt les soins de M. le docteur Godeau; mais ces secours furent inutiles: l'asphyxie était complète.

Niort.

Nous lisons dans le Conservateur :

« Ce qui ne s'était jamais vu : la distribution des prix du lycée Fontanes a eu lieu lundi 4 août; eh bien! six officiers du régiment de cuirassiers, en garnison à Niort, ont été commandés pour assister à cette distribution.

» M. Antonin Proust veut que l'armée figure dans l'auditoire qu'il préside.

» Nous avions eu les officiers commandés pour la fête du Palais-Bourbon, voilà plus fort : l'assistance obligatoire aux distributions des prix.

» C'est un comble ! »

NANTES.

Attaques nocturnes. — Lundi soir, vers onze heures et demie, M. J... rentrait chez lui, lorsque, arrivé en face de l'usine de M. Godard, sur la Fosse, il a été assailli par deux individus en blouse, âgés de 25 à 30 ans environ, de moyenne taille et coiffés d'une casquette.

M. J..., dont le calme et la vigueur sont remarquables, avait réussi à se débarrasser de ses agresseurs, lorsqu'une pierre lancée par eux l'a frappé un peu au-dessus de la tempe gauche.

Sur le coup, M. J... sentit ses forces l'abandonner et, pris de vertige, il est tombé tout de son long sur la chaussée, perdant abondamment du sang par l'oreille.

Faisant appel à toute son énergie et sans pousser le moindre cri, M. J... s'est relevé et s'est traîné jusque chez lui dans un état impossible à décrire.

Le docteur Gaffé, qui avait été prié de venir au secours de M. J..., aurait constaté une fracture dans l'intérieur de l'oreille.

M. J..., qui a passé une très-mauvaise nuit, se sent assez bien. Toutefois, les docteurs Heurtaux et Herouët ont prescrit un traitement spécial.

On annonce d'ailleurs que sur le quai de la Fosse, et à partir des Salorges, quatre personnes auraient été successivement attaquées le même soir; la première, au bas de la rue de l'Ermitage; la deuxième, vis-à-vis la Gare maritime; la troisième, qui est M. J..., devant l'usine Godard; la quatrième, du côté du Bureau du Port.

Nous croyons devoir faire remarquer que, dans la nuit du 4 au 5, la lune éclairait et que l'on voyait sur la Fosse comme en plein jour.

Où donc étaient les gardiens municipaux ?

(Espérance du peuple.)

LAVAL.

Samedi dernier, un cultivateur des environs de Laval, qui venait de livrer un cheval et d'en toucher le prix, fit rencontre d'un individu qui l'aborda et lui demanda divers renseignements sur la foire du jour. La conversation était engagée, lorsque survint un troisième personnage fort élégamment vêtu qui, s'adressant à l'interlocuteur du fermier, lui demanda si, moyennant 5 francs, il voudrait bien le conduire au Viaduc. Sur l'offre qui lui fut faite de partager cet argent, le fermier consentit à les accompagner. Arrivés au Viaduc, les deux individus prêtèrent une promenade à faire dans les environs, remirent au fermier un sac qui renfermait, assurément-ils, plusieurs milliers de francs, et lui demandèrent en garantie la somme qu'il avait touchée de la vente de son cheval.

Celui-ci, qui croyait que le sac contenait une forte somme, leur remit son porte-monnaie renfermant 642 francs et attendit, mais vainement, ses deux compagnons qui avaient pris la clef des champs. Au bout de trois heures, il reconnut qu'il avait été dupe et porta plainte à M. le commissaire de police qui, malgré les actives recherches, n'a pu mettre la main sur les coupables.

UNE NOUVELLE BOURRE DES CARTOUCHES.

Sur beaucoup de régions de la France, on annonce que l'année sera très-giboyeuse en lièvres et en perdrix; pour ces dernières, cela tient au retard qu'a subi l'époque de la fauchaison, des prairies artificielles et naturelles. M. Schneider en profite pour faire part aux chasseurs d'une nouvelle manière de couvrir la poudre dans les cartouches des fusils Lefauchaux, de laquelle résulte une économie de poudre due à une augmentation de force de celle-ci.

Voici le procédé de M. Schneider : On fait fondre sur le feu, dans une casserole en fer battu, de la cire jaune. Dès qu'elle est fondue, on y dépose des bourres en feutre. Il se produit sur-le-champ une effervescence due au dégagement des gaz contenus dans les bourres et que la cire expulse.

On retire les bourres et on en met d'autres à la place tant qu'il reste de la cire en fusion. Toutes les bourres cirées de la sorte se refroidissent rapidement et on les met de côté.

Quand on veut s'en servir, on saisit chacune d'elles au moyen d'une petite pince et on la présente successivement sur toutes ses faces à la flamme d'une bougie. (Il y aurait moins de danger à en mettre un certain nombre à sec dans un petit pot placé dans

de l'eau chaude.) Elle devient molle, malléable et se laisse introduire sans violence dans la douille, malgré son augmentation de volume. On la fait pénétrer à fond jusque sur la bourre en carton préalablement appliquée sur la poudre; à l'aide d'un mandrin on frappe un coup sec qui a pour effet de faire fuser la cire sur les côtés de la bourre et de produire une obturation complète. Puis on met le plomb et l'on termine la cartouche comme d'ordinaire. Lorsque la déflagration de la poudre a lieu, la bourre cirée glisse sur les parois de l'arme sans livrer passage aux gaz, sans permettre à ceux-ci de se mêler aux plombs.

Jadis, dit M. Schneider, j'employais cinq grammes de poudre comme charge d'hiver. Aujourd'hui, mon maximum est de quatre grammes; j'ai renoncé au quadruple zéro et le plus gros plomb que j'emploie est du 4. Avec cela on transperce un lièvre de part en part à 75 pas, ainsi que je l'ai fait voir en plusieurs occasions.

CONSEILS ET RECETTES.

Cerises à l'eau-de-vie. — Choisissez des cerises bien mûres. Les queues étant coupées à moitié, plongez les fruits dans l'eau fraîche; retirez-les au bout d'une demi-heure et laissez égoutter.

Pendant ce temps, faites cuire au grand perlé 250 grammes de sucre par kilogramme de cerises. Quand ce sirop est à point, plongez-y les cerises et maintenez un instant sur le feu pour donner un bouillon. Retirez la bassine, et lorsque les fruits seront refroidis, rangez-les dans des bocaux pouvant contenir, par kilogramme de cerises, le sirop et environ 2 litres d'eau-de-vie à 68 degrés.

Les bocaux étant ainsi remplis, agitez doucement pour que le sirop se dissolve complètement dans l'eau-de-vie. Bouchez au moyen d'une rondelle de liège coiffée d'une feuille de parchemin mouillée.

Quelques personnes ajoutent à la fin de l'opération des aromates, cannelle, clou de girofle, essence de noyau, vanille, selon le goût de chacun.

On prépare de la même manière les prunes à l'eau-de-vie, la reine-claude et la mirabelle.

Emploi de la suie contre certains insectes nuisibles.

En certaines années, les insectes nuisibles sont tellement répandus et commettent de tels dégâts que les jardiniers, et notamment ceux qui font des fleurs, ne savent plus à quel saint se vouer. Un horticulteur de notre connaissance, qui avait essayé toutes sortes de renoncules, sans pouvoir y réussir, eut un jour l'heureuse idée d'établir des couches souterraines de suie, et depuis lors, a-t-il assuré, ses fleurs n'ont plus été attaquées par les insectes.

En cette affaire, il procédait comme s'il se fût agi de former une couche ordinaire. Il ouvrait une tranchée de la largeur et de la longueur d'une planche de jardin, mais seulement à la profondeur d'un fer de bêche au plus. Au fond de cette tranchée, il étendait un lit de suie de 5 à 6 centimètres environ d'épaisseur; puis il remplaçait par-dessus la bonne terre qu'il avait sortie de la tranchée et cultivait ses plantes en toute sécurité.

Un moyen d'avoir de l'eau fraîche. — Un moyen très-commode de boire frais est indiqué par M. de Parville, dans son feuilleton scientifique du Journal des Débats :

Prenez un seau en tôle de forme cylindrique et plus haut que large, d'un diamètre suffisant pour pouvoir y faire pénétrer une carafe ou mieux un cruchon en verre ou une amphore étroite. Emplissez d'eau le tiers du seau et introduisez la carafe renfermant l'eau à refroidir. Puis, versez dans l'eau du seau la valeur de trois verres à boire de sel d'azote d'ammoniaque que l'on peut se procurer chez tous les fabricants de produits chimiques. Le sel se dissout et, en se dissolvant, détermine un abaissement de température d'autant plus énergique que l'on en a jeté une plus grande quantité dans l'eau. L'eau du seau devient extrêmement fraîche en trois minutes, et le froid de l'eau se communique à la carafe.

Le sel n'est pas perdu : après l'opération, il suffit de verser le liquide dans des cuvettes plates, comme celles dont on se sert en photographie, et d'exposer au soleil. L'eau s'évapore et le sel se régénère. On peut s'en servir ainsi indéfiniment.

Ceux qui n'aiment pas l'eau — il y a des gens

ainsi — peuvent employer le procédé ci-dessus pour frapper le champagne.

Extirpation des limaces et des escargots. — Un cultivateur du grand duché de Hesse a découvert, par hasard, un moyen très-simple pour se débarrasser des limaces et des escargots qui, dans les années humides, font tant de ravages dans les champs et dans les jardins.

Cet homme, en labourant, au mois de mars, un champ qui renfermait encore une certaine quantité de carottes qu'on n'avait pas arrachées en automne, jeta ces racines, dont il ne savait que faire, dans un coin de son jardin. Quelle ne fut pas sa surprise, quelques semaines plus tard, en remarquant autour du tas de carottes une multitude d'escargots qu'on pouvait facilement ramasser. Notre homme conçut alors l'idée de poser, ça et là, plusieurs carottes dans son jardin, et son essai obtint un plein succès, car il put ramener sur une étendue d'un mètre carré seulement, où il avait posé huit petites carottes, 400 escargots et limaces.

Il suffit donc pour faire disparaître les escargots de répandre dans les champs ou dans les jardins quelques carottes, et de venir, par les soirées humides, recueillir les mollusques rampants qui les entourent. On jette ensuite ces escargots et limaçons dans un vase rempli d'eau renfermant un peu d'acide chlorhydrique.

Eau à détacher. — Nos lecteurs de la campagne nous sauront sans doute gré de leur donner la recette d'une eau à détacher, qu'ils pourront préparer eux-mêmes très-économiquement : Prendre la valeur d'une bouteille d'eau tiède, l'épandre dans une terrine en terre vernissée, avec un peu de savon blanc et 30 grammes de soude environ. Quand le mélange est fondu, on y ajoutera deux cuillerées de fiel de bœuf avec un peu d'essence de lavande. Remuer, passer et mettre en bouteille pour s'en servir à l'occasion. Pour l'usage : Après avoir frotté avec une brosse la tache, en l'humectant de la liqueur préparée, laver la place, pour éviter les cernes et le corrosif du fiel.

(Journal des Campagnes.)

Faits divers.

Une dépêche apporte des détails importants sur le déraillement de Nancy.

L'enquête a établi qu'il y a eu crime. On soupçonne un ancien employé de la Compagnie, récemment renvoyé. Il doit être arrêté.

On télégraphie de Mulhouse, 5 août :

« Un grand incendie a détruit hier la moitié du village de Chassenois, près de Schels-tadt.

» 150 maisons ont été entièrement consumées; 1,800 personnes se trouvent sans abri et sont dans la misère.

» Les pertes sont considérables.

» Une souscription publique a été immédiatement ouverte. »

On lit dans le Charentais :

« Cinq jeunes gens habitant l'arrondissement d'Angoulême étaient déferés à l'autorité judiciaire par le conseil de révision, auquel ils avaient voulu faire croire que leur vue était mauvaise, espérant ainsi rester tranquillement chez eux, tandis que les conscrits de leur classe feraient leurs cinq ans de service. Pour arriver au résultat désiré, ces jeunes conscrits avaient cherché à modifier leur vue et à se rendre myopes en se servant de lunettes qui n'étaient pas adaptées à leur vue; mais la science révéla la fraude. Reconnus d'abord propres au service, ils furent ensuite déferés à la justice, leur coupable tentative n'ayant manqué son effet que par des circonstances indépendantes de leur volonté.

» Reconnus coupables du délit qui leur est reproché, François P..., Jean C... et Jean D... ont été condamnés individuellement à six jours d'emprisonnement, et Louis G... à deux mois de la même peine. Le cinquième prévenu, dont la culpabilité n'était pas suffisamment démontrée, s'est vu relâché des fins des poursuites dirigées contre lui. »

Il vient de mourir en Amérique un des plus riches propriétaires des Etats-Unis, William Cramp, l'éminent constructeur de vaisseaux. Il avait commencé comme apprenti calfat à Philadelphie sa carrière et établi, il y a une cinquantaine d'années, une petite usine qui finit par devenir le chantier le plus important des Etats-Unis pour la construction des vaisseaux en fer. On évalue environ à 225 le nombre des bâtiments construits sous la direction de cet éminent ingénieur. L'année dernière encore, il a fourni à la marine russe cinq navires cuirassés de grande dimension.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8	10			10 h. 54 matin.	
1	25 soir.	4	50 soir.		9
4	55				15 soir.
7	40	11	35		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10	45	5	14 soir.	6	25 soir.
12	15 soir.	3	35	4	15
6	45	10	22	11	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	720			13 75
3 % amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	880			Crédit Mobilier esp.	1205			10
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	366			Société autrichienne	615			
5 %			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit mobilier	640			Orléans	383			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	670			Paris-Lyon-Méditerranée	382			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	735			Paris-Lyon-Méditerranée	382			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1157			Nord	388			
1869, 3 %			Midi	860			Nord	388			
1871, 3 %			Nord	1496			Ouest	383			
1875, 4 %			Orléans	1191			Midi	381			
1876, 4 %			Ouest	787			Paris (Grande Ceinture)	390			
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	1295			Paris-Bourbonnais	383			
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique	552			Canal de Suez	572			
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, —
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
19 — 40 — — — — —	soir, —
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN

BEAU MOBILIER

Après le décès de M. Chedeau, ancien avoué à Saumur, par suite d'acceptation bénéficiaire,

A Saumur, rue du Temple, n° 22,

Le lundi 11 août 1879 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, gravures, bronze, candélabres, pendules, linge de corps et de ménage, hardes, argenterie;

Armoires à linge, commodes, secrétaires, tables diverses, lits en bois et en fer, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, tables à jeu, rideaux, armoire à glace, étagères;

Un beau meuble de salon en acajou recouvert en velours cramoisi, composé de six fauteuils, six chaises et un canapé;

Un bon piano, plusieurs bureaux, dont un de style Louis XIV;

Salle à manger en frêne, garnitures de foyer, lampes, glaces, tapis, etc., etc.;

Chaises et fauteuils de fantaisie, cave à liqueurs, réchauds en métal blanc.

ENVIRON 50 TABLEAUX

Anciens pour la plupart, des écoles française, flamande et italienne.

Aquarelles, miniatures, objets d'art, sculptures en bois, cuivres repoussés, médailles, triptyque en ébène et cuivre, faïences et porcelaines anciennes et autres objets variés;

Plus un corps de bibliothèque, composé d'environ 1,200 volumes;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

THUBÉ.

NOTA. — On vendra d'abord les livres, tableaux et objets d'art, qui seront exposés le dimanche 10 août, de trois à cinq heures du soir. (398)

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demandent de suite un garçon de magasin.

A LOUER

Le 1^{er} août prochain,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Brecq.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-moderé.

S'adresser à M. BERGE. (376)

6 PCS MONTRES

avec très-belles chaînes, cylindre, 8 rubis. Magnifique boîte double cuvette avec chaîne coulants, 11 fr. Remontoirs simili-or ou simili-argent, 15 fr.; avec mise à l'heure mécanique, 22 fr. Montres argent 8 rubis, qualité extra, boîte et cuvette argent, très-fortes, 25 fr. Montres or, double cuvette or, 1^{re} qualité, depuis 60 fr.

Toutes nos montres, sans exception, sont garanties deux ans. Réparations de pièces compliquées garanties deux ans. Envoi franco contre mandat-poste ou contre remboursement. La maison s'engage à rembourser tout achat qui ne conviendrait pas.

Atelier d'horlogerie MÔMIGNY et DAUTEN, 13, rue Maubeuge, Paris.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

FROMAGES FRAIS

Crème double.

FROMAGES FAÇON GOURNAY

Frais et raffinés.

Arrivages : Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

MAISON GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

CIMENTS ARTIFICIELS

Je, soussigné, certifie que le sieur PASQUIER, spécialiste de dallages en ciment, a exécuté chez moi le dallage d'une écurie à quatre chevaux et fait une crèche en ciment; le tout avec le plus grand soin.

Je serai toujours heureux de faire voir ce genre de travail aux amateurs qui voudraient le visiter.

Bron, le 15 février 1879.

CHEIGNON-CARRÉ, Minotier à Bron. (420)

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE 99, rue Richelieu, 99 PARIS

UN FRANC PAR AN

FRANC PAR AN

Le Moniteur

Des Valeurs à Cots

52 NUMÉROS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.